

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MARS 2017

À LA UNE

RETOUR DE LA PARADE POUR 2017



- 02 : VISITE PRÉVENTION
: INCENDIE
- 07 : RAPPEL TAXES -
: ÉCHÉANCE
: 1^{ER} VERSEMENT
- 08-09 : INSCRIPTION
: À L'INFO CITOYEN
- 12 : AGA DES LOISIRS
: 19 AVRIL
- 12 : CAMP DE JOUR -
: INSCRIPTION
- 13 : PARADE ST-JEAN-
: BAPTISTE
- 14 : RECHERCHE PHOTOS
: SOUVENIRS OTJ
- 17 : OUVERTURE
: ÉCOCENTRES
- 18 : GROS REBUTS
- 20 : UPA - PRÉVENTION
: À LA FERME
- 22 : AVIS DE RECHERCHE
: MATINÉES
: GOURMANDES

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
POUR LE CONGÉ DE PÂQUES
Vendredi 14 avril et lundi 17 avril

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE



Veillez noter que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a mandaté la firme **Groupe GPI** afin d'effectuer des visites de prévention et d'inspection contre les incendies, telles que décrétées par l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Maskoutains.



Les préventionnistes, Alain Hatto et Sylvain Landreville, seront en uniforme et clairement identifiés à **Groupe GPI** et visiteront l'ensemble des propriétés dans les prochaines semaines. M. Hatto conduira un Dodge Ram blanc, immatriculé J59 BVW tandis que M. Landreville conduira un véhicule Mazda 5 noir immatriculé H69 AYV.

Ils accorderont une attention particulière aux éléments suivants :

- avertisseurs de fumée (minimum d'un (1) par étage);
- la présence d'avertisseurs de monoxyde de carbone lors de l'utilisation d'appareils de combustion;
- complément d'information pour votre sécurité;
- que le numéro civique de votre propriété soit apparent à partir de la voie de circulation.

Nous vous remercions de votre collaboration pour faciliter le travail des représentants du **Groupe GPI** au cours des prochaines semaines.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre municipalité au 450 791 2455, poste 222.

Administration MUNICIPALE



YVES PETIT
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Maire
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD
450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRE
450 791-2629

Conseillère #1

- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons
- Ressources humaines



HÉLÈNE DUFAULT
450 791-2124

Conseillère #6

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



STÉPHAN HÉBERT
450 791-2842

Conseiller #2

- Sécurité civile
- Régie des déchets (substitut)
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



ANDRÉ LÉVESQUE
450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455



VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale (Lundi au jeudi)
Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)
Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics
Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment (Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)
Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

DAVID LEBEL

Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Mardi au vendredi)
Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



Mot du MAIRE

Yves Petit
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

HIVER ET PÉRIODE DE DÉGEL

L'hiver a été en dents de scie passant du temps très doux au temps froid rapidement. Nous avons même eu du verglas et on a cru apercevoir le printemps en février et en mars. Toutefois, l'hiver n'est pas terminé et la période du dégel est déjà commencée. Je demande la collaboration de tous les camionneurs afin de respecter le poids maximum autorisé en temps de dégel dans le but de protéger nos routes. Soyez prudents. Il y aura de la surveillance faite par les contrôleurs routiers. Dû aux fréquentes périodes de gel et de dégel, nous constatons la détérioration des chemins à certains endroits. Ces derniers seront réparés au printemps, après le dégel. Quant aux nids de poules qui se sont formés sur la chaussée, nos employés s'efforcent de colmater les trous et les fissures quand la température le permet.

DÉNEIGEMENT

Cette année, les chemins ont été entretenus par un contracteur privé. Suite à des problématiques, une rencontre a eu lieu avec le directeur des travaux publics, le contracteur et moi-même pour discuter des solutions à venir. Par la suite, nous avons fait des réajustements dans la façon de procéder.

Comme vous avez pu le remarquer, cet hiver le déneigement a été difficile dû à la météo changeante. Vous avez sans doute remarqué un camion de déneigement de la municipalité sur nos routes. C'est parce que nous avons une entente avec le contracteur. Si nous le jugeons nécessaire, nous sortons un camion de déneigement pour venir en renfort et nous facturons les coûts reliés à cette sortie au contracteur. Cette entente convient très bien aux deux parties qui veulent remédier à la problématique et ainsi rendre les chemins sécuritaires le plus vite possible.

TEMPS DES SUCRES

On peut remarquer qu'avec plusieurs périodes de gel et de dégel et un hiver hors du commun, les sucres ont commencé une semaine plus tôt, soit en février. Par la suite, nous avons eu une baisse de température qui était anormale pour la saison et finalement un début de mois de mars bon pour les sucres. Cela a été suivi d'une autre baisse de température, ce qui a cessé la coulée. Cela donne l'impression que l'hiver va se prolonger jusqu'en avril. Restez donc prudents sur les routes.

SAVIEZ-VOUS QUE, SELON CERTAINES CROYANCES POPULAIRES...

Les premiers cris des corneilles annoncent l'arrivée du temps des sucres, mais lorsqu'on entend celui des outardes sillonner le ciel, ou lorsque la neige ressemble à du gros sel, c'est que la coulée tire à sa fin.

Peu importe les croyances, les érables continuent de couler chaque printemps ce qui fait la joie des plus petits comme des plus grands. Prenez le temps de vous sucrer le bec. On souhaite une bonne récolte aux sucriers.

SERVICE INCENDIE

Plusieurs discussions ont eu au lieu au courant de l'année 2016 concernant l'avenir de notre service incendie. Pour le moment, nous sommes encore en négociation avec notre service incendie et la Ville de Saint-Hyacinthe. Nous vous tiendrons au courant via Le Bagotier.

CHALET DES LOISIRS

La construction du nouveau chalet des loisirs a débuté en mars. Tout va comme prévu. Quand nous aurons plus de détails, nous vous en informerons via Le Bagotier.



ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	Séance du conseil 19h30 	4	5	6	8
9	10		11	12	Bureau fermé	15
Pâques	Bureau fermé					
16	17		18	19	20	22
23	24		25	26	27	29

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com

RAPPEL TAXES

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le **1^{er} versement des taxes municipales venait à échéance le 25 février 2017.**

Vous avez de l'arréragé dans vos paiements de taxes municipales?

Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 afin de savoir le montant exact à payer.

Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

Voici vos options de paiement :

- au bureau municipal
 - argent comptant (au comptoir)
 - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
 - Interac (débit seulement)
- par la poste (au 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
 - chèque
- par le biais de la Caisse populaire Desjardins :
 - par transaction électronique « Accès D »
 - au guichet automatique
 - au comptoir de service
- par votre créancier hypothécaire

STATIONNEMENT

L'interdiction de stationner dans les rues la nuit est levée.

À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, et ce, même entre 0h00 (minuit) et 07h00 sur tout le territoire de la municipalité.



Merci de votre collaboration.

UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.



Municipalité
de Sainte-Hélène-de-Bagot

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE;

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qui aura lieu le 4 avril 2017, à 19h30, il sera procédé au dépôt du rapport financier consolidé et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2016.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 20 mars 2017.

Véronique Piché, Directrice générale

La municipalité VOUS INFORME

POUR RECEVOIR DES ALERTES
SUR UNE MESURE D'URGENCE,
UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen

 CLIQUEZ-ICI!



Il est de votre devoir d'aller vous inscrire pour être avisé en cas d'avis d'ébullition, de mesures d'urgence et de fermeture de rues.

Voici les étapes pour s'inscrire à l'Info Citoyen :

1. Allez sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com
2. Cliquez sur l'Info Citoyen.
3. Cliquez sur Nouvel usager
4. Suivez les indications.
5. Cliquez sur Obtenir mot de passe.
 - Dans la minute qui suit, le téléphone sonnera ou bien vous recevrez un SMS (texto). Ceci est pour vous donner un mot de passe afin de finaliser l'inscription.
6. Votre numéro de téléphone sera déjà inscrit à l'écran.
 - Écrire le mot de passe
7. Cliquez sur Connexion
8. Entrez vos informations (nom, prénom, langue, ville, rue, numéro civique, appartement)
9. Cliquez sur le bouton vert AJOUTER afin de pouvoir ajouter votre numéro de téléphone pour recevoir les alertes.
10. A côté de TYPE : choisissez Téléphone ou SMS (vous désirez recevoir les alertes par téléphone ou texto?)
11. À côté de COORDONNÉES : entrez votre numéro de téléphone
12. Cliquez sur Confirmer
 - Vous pouvez entrer plusieurs numéros de téléphones pour une même adresse en répétant les étapes 9 à 12.
13. Cliquez sur Confirmer



Voici ce que vous verrez pour chacune des étapes lors de votre inscription.

ÉTAPE
#1

Allez sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com

ÉTAPE
#2



ÉTAPE
#3



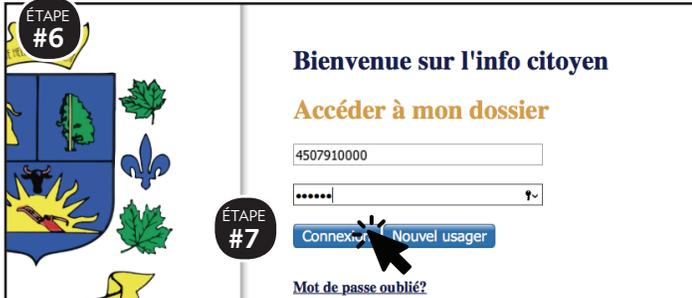
ÉTAPE
#4



ÉTAPE
#5

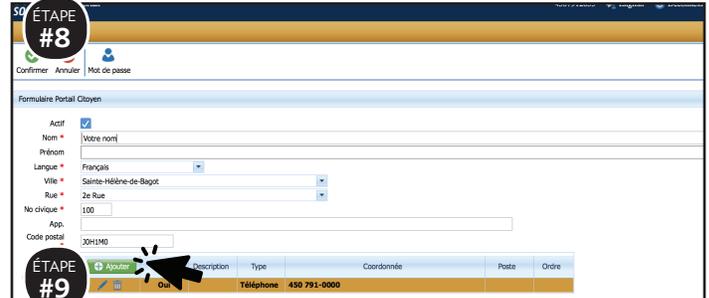


ÉTAPE
#6



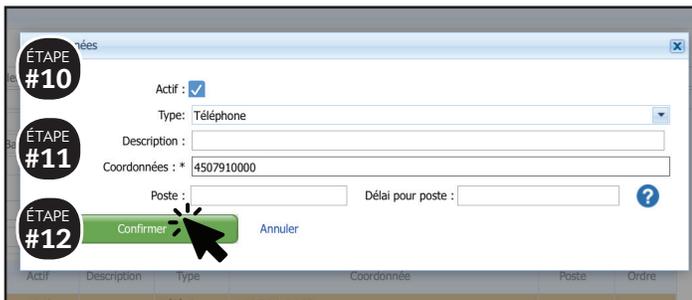
ÉTAPE
#7

ÉTAPE
#8



ÉTAPE
#9

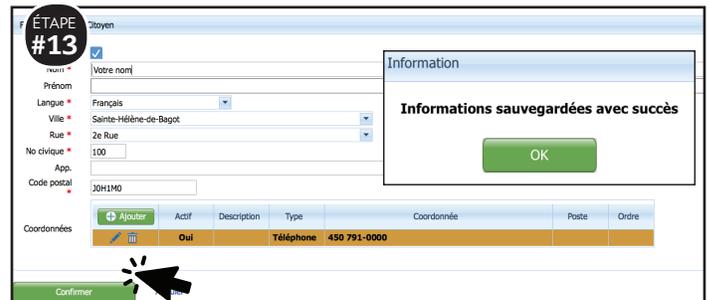
ÉTAPE
#10



ÉTAPE
#11

ÉTAPE
#12

ÉTAPE
#13



BESOIN D'AIDE?

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour être certain d'être avisé, il est de votre devoir d'aller vous inscrire (rapidement) à l'Info Citoyen.

Prendre note que plus aucune communication papier ne sera distribuée de porte en porte lors d'avis d'ébullition. Toute alerte sera communiquée par SMS (texto) ou appel téléphonique (sur votre cellulaire ou téléphone fixe de maison).

La municipalité VOUS INFORME



Hélène Dufault
Conseillère #6



La Municipalité vous rappelle de bonnes habitudes pour recycler efficacement.

Plastique (contenants)	Quoi ?	Contenants de plastique rigide tels : lait, vinaigre, jus, ketchup, margarine, eau, shampoing, eau de javel, savon liquide	Comment ?	- Bien nettoyer les contenants - Retirer les bouchons et les couvercles - Placer chaque matière séparément dans le bac vert	Plastique (pellicule)	Quoi ?	- Sac d'épicerie - Sac de magasin - Sac à pain - Emballage de papier hygiénique et essuie-tout - Sac de nettoyage à sec - Sac d'aliments congelés ou en vrac	Comment ?	- Les sacs doivent être propres et vides - Accumuler vos sacs, les déposer dans un sac et bien le nouer de manière à en faire une boule
	Les contenants de plastique doivent être identifiés d'un chiffre inscrit à l'intérieur d'un triangle situé habituellement sous le contenant								

Papier et carton	Quoi ?	- Journal, circulaire - Courrier, catalogue, revue - Papier d'imprimante, télécopieur - Bottin téléphonique - Sac d'épicerie en papier - Boîte d'oeufs en carton - Boîte de savon - Boîte de céréales - Carton de lait ou de jus type " Tetra Pak "	Comment ?	- Doit être propre : non souillé par des aliments ou autres produits - Jeter les papiers cirés des boîtes de céréales - Défaire les boîtes - Ne pas remettre les journaux et dépliants dans le publisac - Placer chaque matière séparément dans le bac vert	verre (coloré ou transparent)	Quoi ?	- Bouteille : vin, alcool - Bouteille de boisson gazeuse - Pot de toutes sortes	Comment ?	- Bien nettoyer les contenants - Retirer les bouchons et les couvercles - Placer chaque matière séparément dans le bac vert
-------------------------	---------------	---	------------------	---	--------------------------------------	---------------	---	------------------	---

Papier et carton	Quoi ?	- Journal, circulaire - Courrier, catalogue, revue - Papier d'imprimante, télécopieur - Bottin téléphonique - Sac d'épicerie en papier - Boîte d'oeufs en carton - Boîte de savon - Boîte de céréales - Carton de lait ou de jus type " Tetra Pak "	Comment ?	- Doit être propre : non souillé par des aliments ou autres produits - Jeter les papiers cirés des boîtes de céréales - Défaire les boîtes - Ne pas remettre les journaux et dépliants dans le publisac - Placer chaque matière séparément dans le bac vert	Métal	Quoi ?	- Boîte de conserve - Canette d'aluminium - Assiette, papier d'aluminium	Comment ?	- Bien nettoyer les boîtes de conserve - Rabattre les couvercles à l'intérieur - Placer chaque matière séparément dans le bac vert
-------------------------	---------------	---	------------------	---	--------------	---------------	--	------------------	--





Matières Non-Recyclables

Plastique (contenants)

- Verre à boire
- Verre et contenant en styromousse
- Briquet, rasoir jetable, jouet
- Toile de piscine, rideau de douche, boyau d'arrosage
- Tout contenant qui est identifié d'un chiffre 
- Tout contenant non identifié d'un chiffre à l'intérieur d'un triangle

Plastique (pellicule)

- Sac de croustilles
- Emballage de tablette de chocolat
- Sac d'emballage de viande et fromage
- Sac contaminé par des matières grasses
- Sac de céréales et de biscuits
- Pellicule extensible de type "saran"

Papier et carton

- Papier mouchoir, essuie-tout, serviette de table, couche
- Papier ciré, cellophane, carbone, buvard, plastifié
- Boîte à pizza souillée
- Carton plastifié
- Bois

verre

(coloré ou transparent)

- Vaisselle, céramique, pyrex, miroir, vitre, poterie, néon, ampoule électrique, porcelaine, cristal

Métal

- Contenant sous pression : bombe aérosol, bonbonne de propane
- Pile





INVITATION À L'AGA DU COMITÉ DES LOISIRS

Mercredi 19 avril 2017 à 18h30 au bureau municipal (379, 7^e avenue)

Le Comité des loisirs vous invite à sa rencontre annuelle qui a pour mission d'informer ses membres et non-membres des activités, évènements réalisés ainsi que les finances. C'est le moment où les membres du conseil d'administration sont nommés. Actuellement, le Comité vit une période très active où les projets ne manquent pas! Sachez que vous pouvez suivre le Comité via le site Internet de la municipalité au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet Activités et Loisirs. Joignez-vous à nous et aidez-nous à poursuivre notre mission! Attention! Vous pourriez avoir la pique!

INFO EXPRESS | CAMP DE JOUR 2017

Familles de Sainte-Hélène, soyez prêts à vous inscrire dès le 3 avril 2017 via le site Internet de la municipalité au www.sainte-helenedebagot.com. Une soirée d'inscriptions est également prévue le mercredi 6 avril de 18 h à 20 h 30 au centre communautaire (421, 4^e avenue).



IMPORTANT!!! Comme nous avons peu de contrôle sur le délai de construction du nouveau chalet des loisirs, il se pourrait que son ouverture ne coïncide pas tout à fait avec le début du camp de jour. Par souci d'offrir un service de qualité, le Comité des loisirs doit restreindre le nombre d'inscriptions au camp. Il y aura donc un nombre maximum d'enfants admis cet été.

D'autres informations vous seront acheminées via l'école Plein-Soleil et le journal Le Bagotier.

HORAIRE DU CAMP:

du 26 juin au 18 août 2017

Encore cette année, le service du camp de jour est en continu, pas de relâche.

COÛT POUR 8 SEMAINES:

185 \$ / enfant résident (Le service de garde et les sorties ne sont pas inclus. Des rabais familiaux s'appliquent.)

PLACES LIMITÉES

Une période d'inscriptions exclusivement réservée pour les familles de Sainte-Hélène-de-Bagot aura lieu du 3 avril au 7 mai. À partir du 8 mai, s'il reste des places disponibles, les non-résidents pourront s'inscrire.

Information: Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231) ou via loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

FÊTE NATIONALE RETOUR DE LA PARADE POUR 2017

Après un franc succès et à la demande générale, la PARADE de la fête Nationale sera de retour cette année! Nous sommes actuellement à la RECHERCHE de personnes pour former le comité organisateur. Nous invitons les gens et les entreprises à décider de leur implication pour épater les grands et les plus petits. Pour les chars allégoriques, quelques critères d'admissibilité seront ajoutés pour la sécurité et le plaisir de tous.

Veillez communiquer votre intérêt à Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231).



L'OTJ CÈDE LA PLACE À UN CHALET DES LOISIRS

Depuis plusieurs générations, l'OTJ était le lieu de prédilection pour les réunions de familles, les carnivals, les Fêtes Nationales, les concours de lipsing, les discothèques et j'en passe. Après de nombreuses discussions et observations, la Municipalité a pris la décision que l'OTJ était vouée à la démolition plutôt qu'à la rénovation. Heureusement, notre demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et du Sport d'un montant de près de 243 809\$ nous a été accordée. Ce montant permettra de concrétiser la construction d'une nouvelle bâtisse, elle aussi, à caractère récréatif. Plusieurs bons souvenirs resteront gravés dans nos mémoires!



RECHERCHE DE PHOTOS SOUVENIRS DE L'OTJ

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot fait appel à tous ceux et celles qui auraient des photos mettant en lumière des moments vécus à l'OTJ. Un vidéo montage sera fait bientôt en souvenir de celle-ci.

Vous avez **jusqu'au 6 mai** pour envoyer vos photos ou vidéo au loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca. Pour ceux et celles qui ont des photos en format

papier seulement, veuillez les remettre directement au bureau municipal situé au 379, 7^e Avenue. Veuillez à les identifier **CLAIREMENT** (nom, adresse et téléphone) afin que l'on puisse vous les retourner une fois numérisées.

Information :
Jézabelle Legendre 450 791-2455 (231)

SOCCER ÉTÉ 2017



RECHERCHE D'ENTRAINEURS POUR LA CATÉGORIE DES 3 ANS ET 4 ANS

Cette catégorie propose des ateliers et des jeux de développement en général. Ces entraînements préparent les enfants à acquérir les aptitudes nécessaires pour le soccer. Les entraînements peuvent être tous préparés à l'avance par un responsable aux loisirs.

Dans ce cas, les entraîneurs pourront seulement animer à l'aide des parents présents sur place. Il y a 18 enfants qui aimeraient bien jouer cet été!

Intéressés?

Communiquez avec Jézabelle Legendre
au 450 791-2455 (231)



COURS DE TENNIS

ENFANTS ET ADULTES

Les cours semis-privés sont de retour pour la 4^e année. Ils sont offerts aux personnes de 5 ans et plus. Ils sont enseignés par une professeure d'éducation physique spécialisée en tennis. Les cours auront lieu en semaine et en soirée. VOUS POURREZ LIRE TOUS LES DÉTAILS DANS LE PROCHAIN JOURNAL LE BAGOTIER DU MOIS D'AVRIL.

Pour réserver votre place immédiatement, veuillez communiquer avec Jézabelle Legendre au 450 791-2445 (231).

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN DÈS LE 1^{ER} AVRIL

Saint-Hyacinthe, 1^{er} mars 2017 – Chaque printemps, la **collecte hebdomadaire des matières organiques** placées dans le bac brun est de retour. Un tri adéquat des matières organiques et des matières recyclables nous permet de détourner de l'enfouissement, année après année, environ 50 % des matières collectées à la rue.

Les matières organiques étant susceptibles d'être les plus dommageables pour notre environnement lorsqu'elles sont enfouies (émission de gaz à effet de serre, risque de contamination de la nappe phréatique...), nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens des autres municipalités du Québec, ces matières étant traitées localement au Centre de Valorisation des Matières Organiques de la Ville de Saint-Hyacinthe. C'est pourquoi il est important d'utiliser ce service qui est mis à notre disposition sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Seules les matières organiques décrites à l'endos du calendrier de collecte peuvent être déposées dans le bac brun. Les matières recyclables et les déchets ne doivent JAMAIS s'y retrouver.

Afin de réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement et le volume de gaz à effet de serre émis lors du transport de la matière, il suffit d'utiliser les outils mis à notre disposition et tout particulièrement nos bacs bruns et verts. La Régie est fière de pouvoir compter sur les citoyens pour *profiter du retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques (bac brun)* afin de maximiser le volume de résidus déviés de l'enfouissement. Chaque geste, si petit puisse-t-il paraître, est important pour améliorer la qualité de notre environnement et celui que nous allons léguer aux générations qui nous suivent.

C'est si simple, soyons écoresponsables !

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Régie au **450 774-2350**. Vous pouvez également visiter notre site Internet au www.riam.quebec.

ÉCOCENTRES SITUÉS À ACTON VALE ET À SAINT-HYACINTHE OUVERTURE LE SAMEDI 22 AVRIL

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} mars 2017 – Les écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, situés à Acton Vale et à Saint-Hyacinthe rouvriront leurs portes le samedi 22 avril prochain si les conditions climatiques le permettent.

Les écocentres sont situés au **1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe** et au **68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale** et seront ouverts tous les samedis et dimanches de **8 h 30 à 16 h 30, du 22 avril au 27 novembre 2017**. Ils sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie. De plus, dans un souci d'amélioration du service offert aux citoyens, le site de **Saint-Hyacinthe est également ouvert depuis 2016, durant cette période, tous les vendredis de 8h30 à 16h30**.

Les **matières acceptées aux écocentres** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition.

Pour une question de logistique, seules les remorques de 4 pieds x 8 pieds ou moins sont acceptées au site et les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés aux sites pour cette même raison.

Aucun entrepreneur n'est admis sur ces sites pour disposer des résidus provenant de ses opérations.

CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE...

Il est important d'aider à réduire les files d'attente en triant les matières avant d'arriver aux écocentres et en se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières.

Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules.

ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux autres que les peintures et les huiles.

DEUX SITES DISPONIBLES POUR DISPOSER DE LA TERRE ET DES BRANCHES

Région de Saint-Hyacinthe

1000, rue Lemire à Saint-Hyacinthe

Du lundi au jeudi : 8h00 à 16h15

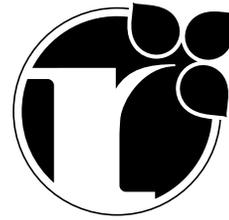
Vendredi : 8h00 à 12h45

De la mi-avril jusqu'à la fin novembre

Région d'Acton Vale

À l'extrémité de la rue Bernier à Acton Vale

En tout temps



PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2017 **MARDI 9 MAI**

Les gros rebuts doivent être sortis avant 7h00 le matin de votre journée de collecte. Cette collecte est effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière, et selon un horaire différent.

AIDE-MÉMOIRE SUR LES MODALITÉS

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, etc.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, etc.

UN CONSEIL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourrait en faire bénéficier d'autres personnes.

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés respectivement à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, de la mi-avril à la fin novembre.

Document disponible en entier sur notre site internet au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet **SERVICES MUNICIPAUX/RÉGIE DES DÉCHETS/COMMUNIQUÉS.**

COMPORTEMENT SUSPECT RELIÉ À LA RADICALISATION POUVANT MENER À LA VIOLENCE

Saviez-vous que sur la page d'accueil du site web de la Sûreté du Québec se trouvent plusieurs conseils de sécurité, communiqués d'actualités nationales et onglets de prévention www.sq.gouv.qc.ca

Voici l'un d'eux concernant la prévention de la radicalisation :

La Sûreté du Québec sollicite l'aide de la population afin d'obtenir de l'information concernant des comportements suspects reliés à la radicalisation pouvant mener à la violence.

Si vous êtes témoins de tels comportements ou si vous détenez de l'information concernant des activités criminelles, veuillez nous contacter via la Centrale d'information policière au **1-800 659-4264**, par courriel au cic@surete.qc.ca ou à l'aide du formulaire de Signalement.



C'est un service **confidentiel**, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Toute activité suspecte que vous observez au quotidien est importante pour les policiers. Vos renseignements peuvent contribuer à résoudre des crimes.

En refusant de fermer les yeux, vous contribuez à faire échec aux actes d'intimidation et de violence. Vous protégez ainsi votre qualité de vie et celle de vos concitoyens.

***IMPORTANT : Pour toute urgence ou action immédiate,
composez le 9-1-1, le 310-4141 ou le *4141 (pour les cellulaires).***

Si vous détenez de l'information au sujet d'un crime qui a été commis, nous vous invitons à signaler ces informations à la ligne sans frais Échec au Crime Québec, au 1 800 711-1800 ou sur le site Internet www.echecaucrime.com

Votre appel anonyme ne sera jamais retracé ni enregistré.
Vous n'aurez pas à vous identifier ni à témoigner. Appelez sans tarder.

Sergente Karine Picard
Responsable des relations avec la communauté



**JOURNÉES DE PRÉVENTION À LA FERME :
TRAVAIL SÉCURITAIRE DANS LES SILOS ET LES ESPACES CLOS**

LE 24 FÉVRIER 2017 – La Fédération de l'UPA de la Montérégie invite tous les agriculteurs de la région à participer aux deux journées de prévention à la ferme qu'elle organise le 14 mars à Saint-Valérien-de-Milton sous le thème *Travail sécuritaire dans les espaces clos* et le 29 mars à Saint-Rémi sous le thème *Travail sécuritaire dans les silos*. « Avec ces journées de prévention, la fédération veut se rapprocher des préoccupations des producteurs en lien avec les accidents et la sécurité sur les fermes », a indiqué Claude Lapointe, responsable du dossier de la santé et de la sécurité et 2^e vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

Journée de prévention : travail sécuritaire dans les espaces clos

Mardi, 14 mars 2017

9 h 30 à 15 h 15

Érablière Le fou du bois (880, chemin St-Dominique, Saint-Valérien-de-Milton)

Les conférences porteront sur les dangers entourant les préfosse, le contrôle des énergies et les risques pour la santé liés aux gaz présents dans les espaces clos. La sensibilisation au travail en espaces clos dans le secteur agricole sera également abordé. L'inscription est obligatoire avant le 10 mars auprès de Mylène Guindon au 450 774-9154, poste 5224, ou à mguindon@upa.qc.ca. Un montant de 25 \$, payable sur place, est demandé pour le repas du dîner.

Journée de prévention : travail sécuritaire dans les silos

Mercredi, 29 mars 2017

8 h 30 à 15 h 30

Club de golf Triangle d'Or (1970, chemin du golf, Saint-Rémi)

Les conférences porteront sur les dangers entourant les silos à grains et à fourrage, les risques pour la santé liés aux silos à grains et à fourrage et le travail en hauteur. Les principes de sécurité dans les silos pour la détection de gaz seront également abordés. L'inscription est obligatoire avant le 24 mars auprès de Mylène Guindon au 450 774-9154, poste 5224, ou à mguindon@upa.qc.ca. Un montant de 25 \$, payable sur place, est demandé pour le repas du dîner.

- 30 -

Source et information :

Chantal Legault

Conseillère en communications

Fédération de l'UPA de la Montérégie

450 454-5115, poste 6233

clegault@upa.qc.ca



Avis de recherche

Producteurs et transformateurs agroalimentaires
MRC des Maskoutains



La grande région de Saint-Hyacinthe constitue une véritable ruche de producteurs et de productrices passionnés qui offrent une multitude de produits agroalimentaires élaborés avec soin.

Vous êtes l'un de ceux-ci? Faites-vous connaître en étant inscrit dans le Répertoire des entreprises agrotouristiques de la [MRC des Maskoutains](#). C'est gratuit!

Communiquer avec Luz Maria Sanchez à lsanchez@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3009.

Avis de recherche

Producteurs et transformateurs agroalimentaires MRC des Maskoutains



Les [Matinées gourmandes](#) sont des marchés publics rotatifs qui se tiennent de juin à septembre dans plusieurs municipalités du territoire. Ils ont lieu les samedis, de 9 h à 13 h, depuis quatre ans.

La MRC des Maskoutains aimerait accueillir de nouveaux producteurs cette année et augmenter la variété de produits offerts aux visiteurs. Ça vous intéresse? Communiquer avec Steve Carrière à scarriere@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3005.

CROISIÈRE AUX MILLE-ÎLES ET GANANOQUE LES 23-24 MAI 2017 | 1 NUIT / 2 JOURS



JOUR 1 : 23 MAI

Départ du McDonald de Sainte-Hélène-de-Bagot
(précision sur l'heure à venir)

- 11h00 Dîner à l'Académie, Brossard
(apportez votre vin)
- 12h30 En route pour Gananoque
- 15h30 Visite du musée de bateaux des Mille-Îles
- 16h30 Visite de "The Gananoque Brewing Company"
- 17h30 Souper au Casino de Gananoque
- 20h00 Départ du Casino
- 20h30 Arrivé au Holiday Inn Express,
Brockville Ontario

JOUR 2 : 24 MAI

- 08h00 Déjeuner à l'hôtel
- 09h00 Départ de l'hôtel
- 09h30 Visite du petit village de Gananoque
- 10h30 Visite du Centre Héritage
- 11h30 Embarquement à bord du navire de
« Gananoque Boat Line »
- 12h00 Dîner-Croisière (Au cœur des Îles)
- 15h00 Retour au quai de Gananoque
- 15h15 Départ
- 18h30 Souper libre en route (secteur Ste-Julie)
- 21h00 Arrivée

PRIX

- 369\$ - Double
- 359\$ - Triple
- 355\$ - Quadruple
- 399\$ - Simple

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de luxe
- Le guide accompagnateur
de « Gestion en tourisme du Québec »
- 2 dîners, 1 souper, 1 déjeuner
- 1 nuit d'hébergement
- La croisière
- Les visites
- Les fonds d'indemnisation de l'OPC
- Taxes et services

INFORMATION / RÉSERVATION

(Réservez le plus tôt possible)

Jocelyne Jodoin : 450-791-0105
Gisèle Laliberté : 450-791-0304



Sainte-Hélène-de-Bagot

Lundi le 17 avril 2017 : dîner de cabane à sucre

Notre traditionnel dîner de cabane à sucre aura lieu au Domaine de l'Érable à Sainte-Rosalie.

Musique de danse en p.m. par M. Carl Gauthier.

Prix pour nos membres 17,00\$

Prix pour non membres 20,00\$

S.V.P. Réservez tôt à Jocelyne Jodoin au 450-791-0105.

Bienvenue à tous!

Le 3^e mardi du mois à 18h00 : souper communautaire au centre communautaire

S.V.P. réservez la veille à Mme Cécile Petit au 450-791-2280 ou à Mme Jocelyne Jodoin au 450-791-0105.

Merci de participer en grand nombre.

Nous vous offrons un premier voyage au mois de mai : une croisière aux Mille-Îles.



ANNIVERSAIRES MOIS DE AVRIL



Mme Thérèse Rajotte	4
Mme Claire Forest	4
M. Abel Bruneau.....	5
M. Denis Bisailon.....	6
M. Yves Petit	7
Mme Rollande Petit	8
Mme Gisèle Laliberté.....	10
Mme Isabelle Racat.....	11
M. François Demeule	12
M. Denis Jodoin	14
Mme Diane Larocque	16
M. Réal Godin.....	18
Mme Suzanne Laforme	18
Mme Danielle Plante.....	22
Mme Brigitte Malenfant	29



7 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL - 7 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 7 mars 2017, dans la salle du conseil situé au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Madame Lise Laferrrière, conseillère #1; Monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2; (arrivé à 19h40) Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur André Lévesque, conseiller #4; Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5; Madame Hélène Dufault, conseillère #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit. (Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 34-03-2017

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts ou modifications suivants et de laisser le point divers ouvert.

EN Y MODIFIANT :

- 9.4 Entériner piquetage - piézomètre
- 10.2 Parcours patrimonial - impression et encrage

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 35-03-2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrrière, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017.



Prendre note que dans Le Bagotier de février 2017, dans le procès-verbal du 16 janvier 2017, les absents à la séance ordinaire étaient monsieur Stéphan Hébert (conseiller #2) et monsieur André Lévesque (conseiller #4). Avant d'être imprimé dans le livre officiel des procès-verbaux, ledit procès-verbal avait été corrigé.

(19h40, arrivée du conseiller #2, monsieur Stéphan Hébert)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 36-03-2017 Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 3 mars 2017 :

- Comptes pour approbation :	38 836,25\$
- Salaires :	38 178,36\$
- Comptes à payer :	123 117,16\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 3 mars 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- MRC – bassin versant – assurances
- MRC – ristourne de l'assurance
- Finalisation du schéma d'aménagement

5.3 ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

Résolution numéro 37-03-2017

Considérant que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Considérant que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à

en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Que monsieur le maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Qu'Yves Petit, maire, agisse à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

5.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 489-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 413-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Lise Laferrière donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera le règlement 489-2017, modifiant le règlement 413-2010 en lien avec la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

5.5 APPUI AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – FADOQ STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 38-03-2017

Considérant que la FADOQ Ste-Hélène est un organisme reconnu par la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la FADOQ Ste-Hélène à faire une demande auprès du Fonds de développement rural pour des équipements qui se trouveront dans le nouvel immeuble situé au 425, 6^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot;

D'autoriser la présidente de la FADOQ, Mme Jocelyne Jodoin, à signer tous documents.

5.6 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2016

Résolution numéro 39-03-2017

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 88 124,00\$

pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des chemins et ponceaux dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



Considérant que la présente résolution est accompagnée de pièces justificatives démontrant les dépenses admissibles réalisées par la Municipalité concernant l'entretien;

Considérant qu'une reddition de comptes n'est plus exigée par l'auditeur externe.

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des chemins et des ponceaux dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ENTÉRINER ACHAT - AQUEDUC - PROGRAMMATION AUTONOME POUR LE MEMBRANNAIRE

Résolution numéro 40-03-2017

Considérant le manque d'autonomie d'accessibilité au système de programmation;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la dépense d'autonomie de programmation au coût 3 150,00\$ avant taxes à la compagnie Automatisation JRT inc.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Point reporté.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Stéphan Hébert (conseiller #2) nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 VENTE DE TERRAIN

Résolution numéro 41-03-2017

Considérant un terrain « ancien bout de chemin non existant » dans le chemin Richard, propriété de la Municipalité;

Considérant que le terrain ne possède pas de numéro de lot mais identifiable comme ceci : « ancien bout de chemin » entourant le lot 1 960 046 sur deux (2) des (3) côtés d'une superficie de plus ou moins 11 000,00 pieds (le plan d'arpentage déterminera officiellement le nombre de pieds carrés);

Considérant que Ferme Racat inc., représentée par monsieur René Racat, veut se porter acquéreur dudit terrain entourant le lot 1 960 046;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité :

De vendre cet « ancien bout de chemin non existant » à Ferme Racat inc. au coût de 0,10\$ le pied carré, avant taxes.

Que les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais seront à la charge de l'acheteur.

D'autoriser le maire et la direction générale à signer les papiers notariés.

9.2 ENTÉRINER - DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉE AU 425, 6^e AVENUE

Résolution numéro 42-03-2017

Considérant l'octroi du contrat du nouveau chalet des loisirs;

Considérant le début des travaux de la construction du nouveau chalet des loisirs vers le 1er mars 2017;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la démolition de l'immeuble du 425, 6^e Avenue (OTJ) au coût de 9 825,00\$ avant taxes par la compagnie Excavation Laflamme et Ménard inc.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

9.3 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS - TESTS DE COMPACTION ET CARROTAGE

Résolution numéro 43-03-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 4^e Avenue);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de donner à contrat les tests de compaction et de carottage à la compagnie Labo Montérégie aux coûts suivant avant taxes :

- Visite de 4 heures en chantier pour le contrôle du béton de ciment incluant équipement et déplacement - 325\$/visite;
- Visite de 8 heures en chantier pour le contrôle du béton de ciment incluant équipement et déplacement - 565\$/visite;
- Visite de 4 heures en chantier pour des essais de compaction incluant équipement et déplacement - 375\$/visite;
- Essai(s) de granulométrie sur la pierre - 80\$/essai;
- Essai(s) de compression sur cylindres de béton - 30\$/cylindre;
- Technicien en chantier (heures supplémentaires) - 60\$/heure;
- Supervision de l'ingénieur - 110\$/heure;

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

9.4 ENTÉRINER PIQUETAGE - PIÉZOMÈTRE

Résolution numéro 44-03-2017

Considérant la résolution 30-02-2017;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner le mandat à François Malo arpenteur-géomètre pour le piquetage en lien avec le piézomètre au coût de 900,00\$ avant taxes.

**10. LOISIRS ET CULTURE****10.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

10.2 PARCOURS PATRIMONIAL – IMPRESSION ET ENCRAGE**Résolution numéro 45-03-2017**

Considérant que le parcours patrimonial est une façon originale et unique de rendre hommage aux familles bâtisseurs de notre Municipalité;

Considérant tout le travail de recherche et de validation des informations avec les familles concernées pour réaliser le parcours;

Considérant que le parcours patrimonial a été mis en place en 2000;

Considérant que chaque année des élèves, des citoyens et des visiteurs sillonnent ledit parcours;

Considérant que le parcours patrimonial a contribué à ce que la Municipalité obtienne trois (3) fleurons dès son adhésion;

Considérant que les plaques du parcours patrimonial ont besoin de restauration et d'être réimprimées sur une surface durable, contre les rayons UV du soleil et contre les intempéries;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la compagnie Horizon Graphique inc. pour faire l'impression sur des plaques résistantes avec l'encrage au coût de 11 385,00\$ avant taxes.

11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 46-03-2017**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, Maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net
Me Anne-Sophie Tétreault | astetreault@notarius.net

www.isabellechabot.com

20 ANS DE CARRIÈRE

Depuis 20 ans maintenant, Isabelle Chabot, notaire est votre spécialiste en droit agricole dans la région. Elle peut vous aider pour planifier le meilleur mode de détention de votre propriété en zone agricole ou pour vérifier la contiguïté ou non des lots pour vos transactions futures. Nos conseillères juridiques, Anne-Sophie Tétreault et Isabelle Chabot, peuvent aussi vous aider dans le droit en général : rédaction de testaments, mandats de protection, règlement de successions, acquisition d'un immeuble, célébration de mariages, financement hypothécaire et autres.

NOUVEAUTÉ : procédures de divorce à l'amiable à compter du 21 février 2017.

Au plaisir de faire votre connaissance!

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE
DRAINVAC
MIVAC

Francis Rajotte
450 502-7349
aspirateurfr@gmail.com

**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

PROY

RBO 8348-4337-09

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
décoratrice designer

Déco design

Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS

Téloc. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com

DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313
FAX : 450.791.2969

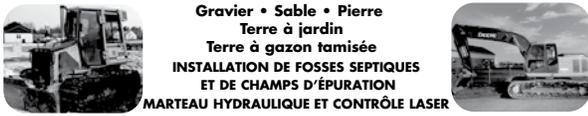
780, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
www.dfcoffrages.com

HÉLY
ÉLECTRIQUE^{inc.}
Résidentiel et Commercial
Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest Cell. : 450 518-4128
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél. : 450 381-4128
RBQ : 5687-7996-01 info@helyelectrique.com

Excavation 217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION



Sylvain : 450 793-2534 *Bar. : 450 793-2535*

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES

Agence immobilière

450 230-6667
martinlussier@royallepage.ca



Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net
Me Anne-Sophie Tétreault | astetreault@notarius.net
www.isabellechabot.com

GARAGE
DEBIS
ORANGE 337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

E.G. DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!

Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde

277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



Service de buffet froid

Isabelle Belval

Sainte-Hélène-de-Bagot
Cell: 450 779-6709



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation d'aménagement paysager
- Terrassement
- Muret
- Plantation



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

**LE RANCH
DES PETITS AMIS inc.**



Élevage quarter horse
Cours: Cavalier 1 à 4
Équitation par le jeu
Programme P'tit trot
Forfaits: Fête d'enfant,
Évènement, CPE et foies

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club



273, rue Edgar
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2239
Télécopieur: (450) 791-2539

Sarah Leduc
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com

ranchdespetitsamis.com

*Relais Routier
Petit
Truck Stop*

Luc Chicoine



450-791-2122
549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

*Resto
Relais Routier
152*



Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



Stéphanie Demers
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2^e rue
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 splash1978@hotmail.com

450-278-3264



ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
 Député de Johnson




GRANDE VENTE LES 6-7-8-9 AVRIL

Présentation sous peu de la nouvelle Bolt!
 RÉSERVEZ VOS PLACES DÈS MAINTENANT

Judith Racicot
 jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
 Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

LAFORCE MÉCANIQUE
 450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO EN RÉPARATION AUTOMOBILE
 ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)	VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS
CHANGEMENT D'HUILE	GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE
TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)	ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
AIR CLIMATISÉ	PETITE SOUDURE (MIG)
	VOITURES DE COURTOISIE

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 DANS LE PARC INDUSTRIEL
 TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI**
 7H30 À 17H30



Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir
385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • 450-791-2476



**AU CŒUR
DE VOTRE VIE**

INVITATION

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE 2017**

Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay

**VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉS À Y
PARTICIPER ET À PRENDRE CONNAISSANCE DES
RÉSULTATS DE VOTRE CAISSE.**

BIENVENUE À TOUS NOS MEMBRES!

DATE : DIMANCHE 23 AVRIL 2017

HEURE: 10h, suivi d'un brunch à 11h30

**LIEU : Centre communautaire
421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**

Un brunch*, offert gratuitement par votre caisse, suivra l'assemblée.

***organisé en collaboration avec le Club optimiste de Saint-Nazaire-d'Acton**

Tous les membres sont invités à réserver leur place, avant le 17 avril 2017,
en téléphonant au 450-791-2476 ou par courriel à caisse.t90024@desjardins.com

**→ Service de garderie avec animation
sur place le temps de l'Assemblée
Réservation requise**

**Remise de 25 000\$
EN BOURSES D'ÉTUDES**



**UN TAUX QU'ON A ENVIE
DE CRIER SUR TOUS LES TOITS**

2 49%
+ 1 000 \$ EN ARGENT

**TOUT SOUS
UN MÊME TOIT**

**PRÊT HYPOTHÉCAIRE
+ ASSURANCE PRÊT
+ ASSURANCE HABITATION**

**OFFRE D'UNE
DURÉE LIMITÉE**

Profitez dès maintenant d'un taux hypothécaire avantageux de 2,49 % en plus d'une remise en argent de 1 000 \$ lorsque vous optez pour un prêt hypothécaire Desjardins.

Rencontrez une conseillère dès aujourd'hui.

*Certaines conditions s'appliquent.